

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220301-04-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 1^{er} mars 2022

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	9	9

Date de convocation

23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.

Absents excusés : Pascal BARTOSIK, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage.

L'objectif du dispositif est de :

- Participer à l'objectif national de tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens, pour atteindre 9 % en 2024 ;
- Proposer une alternative dans le contexte sanitaire, pour freiner le recours à la voiture individuelle puisqu'il permet un déplacement autonome, respectueux de l'environnement et compatible avec les obligations de distanciation sociale ;
- D'inciter les habitants et personnes travaillant sur le territoire du Bassin de Pompey à opérer un changement de comportement de mobilité. Le dispositif se veut également être un outil de communication sur les mobilités actives.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000 € par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV.

Après deux ans d'expérimentation du dispositif, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, a décidé de prolonger ce dispositif pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture
054 245400601-20220301-04-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Pour avoir bénéficié de l'aide, les personnes éligibles ont adressé un dossier à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui a été instruit et contrôlé par un agent de la collectivité.

6 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo », dont vous trouverez les caractéristiques en annexe, vous sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 922.34 €.

Les demandes concernent :

- 4 VAE et 2 vélos urbains ;
- 6 vélos neufs ;
- 6 demandeurs domiciliés sur le Bassin de Pompey ;
- 2 primes bonifiées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement de l'aide à l'achat de vélo conformément au tableau joint.

PRECISE que le montant est prévu sur la ligne budgétaire TD 65 824 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC